

Demandez Tous LA BOCK MEYERBEER 35, rue Meyerbeer ROUBAIX Téléphone 421 et 2471

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS ROUBAIX..... 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1006, Inter. C.

ROUBAIX..... 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1006, Inter. C.

Chèques postaux 87 Lille

LE Remplacement le Beurre

BILLET PARISIEN LES RESTRICTIONS

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL) PARIS, 7 JUIN (MINUIT). Le programme des restrictions dont le principe a été arrêté hier, en Conseil de cabinet, sera mis au point, demain et les jours suivants, par un petit Comité composé des ministres de l'Intérieur, des Travaux publics, du Commerce et de l'Agriculture.

Ce Comité ne s'emploiera pas, comme on l'a dit, à modifier notre régime douanier. Les droits à l'importation ont été fixés, en effet, par des conventions internationales et nous ne sommes pas libres de changer ces droits à notre gré. Mais il existe un autre moyen de limiter la quantité des marchandises importées. Ce moyen consiste à restreindre la consommation.

Pour atteindre ce but, vont être prises toute une série de mesures qui rappelleront les mesures restrictives du temps de guerre. Vraisemblablement, nous allons revoir les « jours sans pâtisserie », les « jours sans viande », etc.

Quel profit attend-on de ces mesures pour la défense du franc?

On sait que tout achat à l'étranger se traduit par un achat équivalent de devises étrangères, c'est-à-dire par une vente de francs. Ainsi importé, pour l'amélioration du franc, que notre balance commerciale soit nettement favorable, autrement dit que les exportations, qui entraînent des achats de francs par l'étranger, emportent sur les importations, cause d'hémorragie monétaire. Se restreindre, c'est importer moins et exporter plus. Restreindre la consommation de viande, par exemple, c'est rendre disponible à l'exportation une plus grande quantité de cette denrée.

Voici pour la théorie. En pratique, la politique des restrictions peut donner lieu à certains déboires, ainsi qu'on l'a vu pendant la guerre. Il est toujours périlleux pour les Pouvoirs publics d'agir directement sur les lois économiques. Leur maintien est en tout cas des plus délicats. Il faudra notamment bien éviter que la lutte entre la surconsommation ne se termine pas par un relâchement de la production; ce qui, de toute évidence, irait à l'encontre du résultat cherché.

Dans l'hypothèse la plus favorable — la seule que nous voulions envisager — les effets des mesures annoncées peuvent ne pas être négligeables. Il serait néanmoins périlleux de les croire suffisantes, pour mener à bien la bataille du franc.

LE REDRESSEMENT DU FRANC

L'ACCORD FRANCO-AMÉRICAIN Un projet d'emprunt

Paris, 7 juin. — Le Gouvernement n'a pas encore arrêté le détail dans lequel il demandera aux Chambres de ratifier l'accord franco-américain sur les dettes. Une décision ne saurait intervenir avant que M. Briand soit revenu de Genève. La ratification de cet accord n'exercera aucune influence sur les pourparlers en cours entre la Trésorerie française et certains groupes américains. Les conversations visent à l'ouverture de crédits, c'est-à-dire à une opération financière entre deux établissements privés n'engageant pas directement la responsabilité de l'Etat. Dans les milieux officiels on précise qu'à aucun moment il n'a été question de faire intervenir directement l'encaisse métallique de la Banque de France dans la lutte pour le franc.

M. R. Péret a conféré de nouveau ce matin, avec M. Riboulet, sur la politique financière du Gouvernement, et les répercussions des mesures dont l'application est envisagée.

LE COMITÉ DES RESTRICTIONS — Paris, 7 juin. — Le Comité des ministres chargé d'élaborer un programme de limitation à l'importation et de restriction à la consommation, tiendra sa première séance mardi matin.

LA FERMETURE DES BOULANGERIES ET BOUCHERIES UNE FOIS OU DEUX PAR SEMAINE

Paris, 7 juin. — On déclare, au sujet du programme de limitation de la consommation et des importations envisagé par le Gouvernement, qu'il est question d'ordonner la fermeture des boulangeries une fois et des boucheries deux fois par semaine. On recherche, en outre, les moyens d'arriver à l'exportation des récoltes de certaines régions françaises, par les pays à change élevé.

Il n'est pas encore question de revenir à la carte de pain, mais s'il était nécessaire, on recourrait à cette mesure.

La restriction pourrait également porter sur l'alcool, le sucre et l'essence. Ajoutons également qu'en cas de nécessité, l'Office de compensation des changes de facultatif deviendrait obligatoire.

Il est en outre beaucoup question de divers emprunts en Amérique. Ce sont là des bruits qu'on doit accueillir actuellement avec beaucoup de réserve.

LE PLAN DAWES ET LES TRANSFERTS EN ESPÈCES Une mise au point

Le « Temps » dit que dans une des dernières séances tenues par le Comité des transferts qui a institué le plan Dawes, « ce Comité a décidé de faire savoir à la Commission des Réparations qu'il espérait être en état d'effectuer des transferts en espèces pendant les derniers mois de la deuxième année Dawes ».

Nous rappelons, ajoute-t-il, que le montant de cette deuxième année, applicable à la période 1^{er} septembre 1925-31 août 1926 était de 2.220 millions de marks ou 300 millions de dollars.

En reprenant notre information, un journal a indiqué que le somme qui serait transférée en espèces avant la fin de la deuxième année Dawes, était de 50 millions de dollars, dont la moitié reviendrait à la France.

Si ces chiffres de 50 et de 25 millions étaient exacts, il ne pourrait en tout cas s'agir que de marks et, not de dollars.

LA RÉFORME ÉLECTORALE Comment le projet de M. Chautemps répartissait les circonscriptions dans l'arrondissement de Lille

On sait que la Chambre a révoqué, le 27 mai dernier, la demande du Gouvernement d'inscrire en tête de son ordre du jour la discussion de la réforme électorale. On prête cependant au ministre de l'Intérieur l'intention d'amener la Chambre à se prononcer très prochainement, et probablement avant les vacances de juillet, sur le principe de la réforme.

Le projet qu'avait déposé le 9 juillet 1924, M. Chautemps, alors ministre de l'Intérieur, propose le rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés. Voici quel est dans ce projet, la répartition des circonscriptions pour l'arrondissement de Lille :

- 1^{re} Circonscription: Lille Centre, Lille Ouest, Lille Sud-Est.
2^e Circonscription: Lille Sud, Lille Sud-Ouest, Haulouin.
3^e Circonscription: Lille Nord, Lille Est, Lille Nord-Est.
4^e Circonscription: Armentières, La Basée, Quesnoy-sur-Deûle.
5^e Circonscription: Cysoing, Pont-à-Marcq, Seclin.
6^e Circonscription: Roubaix Ouest, Lannoy.
7^e Circonscription: Roubaix Est, Roubaix Nord.
8^e Circonscription: Tourcoing Nord, Tourcoing Nord-Est, Tourcoing Sud.

Une visite d'ingénieurs belges dans le Nord de la France



LE GROUPE DES INGÉNIEURS BELGES AVANT LEUR DÉPART DE LILLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Union des Ingénieurs de Louvain, a choisi cette année la région du Nord de la France comme but d'excursion scientifique.

Une centaine d'ingénieurs arrivés dimanche soir, à Lille, se trouvaient réunis, lundi matin, vers 7 h. 30, place Ribour, et prenaient place dans des autobus en vue d'une excursion aux mines de Lens.

M. Jules Ricart, le distingué directeur de la Société roubaissienne d'éclairage par le gaz et l'électricité, aidé de M. Van Thourout, directeur de la Compagnie du gaz de la banlieue de Roubaix, et Sausen, directeur des Papeteries et Cartonnages du Nord, dirigeait cette caravane.

Reçus à la fosse 11 des mines de Lens d'une façon charmante, par M. Cuvelette,

POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

La venue des congressistes étrangers à Lille

Nous rappelons que, moyennant un franc, on peut retenir ses places pour le meeting qui se tiendra à Lille, le mercredi 9 juin, à 8 h. 30 du soir, au Théâtre Sébastopol.

S'adresser mardi et mercredi, de 10 h. à midi et de 14 h. à 16 h., à la salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, 116.

LE MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE

Les bolcheviks continuent d'expédier leurs agitateurs en tous pays

Sofia, 7 juin. — La Sûreté générale a remis, au Parquet de Sofia, trois juifs russes, Max Khatchkine, David Emdine et Gazer Ostrowski, qui avaient été saisis par la police de passeports et porteurs de documents compromettants, ainsi que d'une somme de 6.000 dollars. L'enquête de la police a établi que ces individus étaient des agents bolcheviks envoyés de Moscou en Bulgarie.

Découverte d'une imprimerie clandestine communiste, à Varsovie

Selon une dépêche de Varsovie au « Daily Mail », la police a découvert une imprimerie communiste et a confisqué près d'une tonne d'écrits séditieux. Nombre de leaders communistes ont été arrêtés.

L'AIDE DES SOVIETS AUX MINEURS ANGLAIS

Le « Daily Mail » revient sur la question des envois de numéraire faits par les Soviets, pour prolonger la crise minière en Angleterre. Il a signalé que 150 agitateurs bolcheviks ont débarqué en Angleterre, munis pour la plupart de faux passeports lituaniens.

A GENÈVE

L'arrivée de M. Briand. La réunion du Conseil de la Société des Nations

Genève, 7 juin. — M. Aristide Briand est arrivé à 8 heures du matin.

À 11 heures, le Conseil de la S. D. N. s'est réuni au siège de la Société des Nations, sous la présidence de M. Guani, représentant de l'Uruguay.

Le travail des petits patrons boulangers

Le Conseil a abordé, cet après-midi, son ordre du jour. Il a décidé de demander à la Cour de justice internationale de La Haye, à la requête du B. I. T., d'émettre aussitôt que possible un avis touchant la compétence de l'Organisation internationale du travail en ce qui concerne la réglementation du travail personnel des patrons. (Il s'agit, en l'espèce, des petits patrons boulangers).

La question de Mossoul

Puis sir Austen Chamberlain, représentant de la Grande-Bretagne, a demandé à fournir quelques informations au Conseil sur l'accord intervenu entre Sa Majesté britannique et le Gouvernement d'Angora.

Le Gouvernement de S. M. britannique informe le Conseil que les deux parties ont décidé de confier la délimitation de la frontière à une Commission dont le président sera choisi par le Gouvernement fédéral suisse. Le traité sera enregistré par le Secrétaire de la Société des Nations.

Le président du Conseil de la Société des Nations, M. Guani, a nom de tous ses collègues, a félicité les deux gouvernements de Londres et d'Angora.

UNE DRAMATIQUE AVENTURE

Des gorilles auraient emmené une femme en captivité

Madrid, 7 juin. — Les membres de l'expédition officielle espagnole que dirige le général Munez de Prado, chargée d'établir des postes militaires et des stations sanitaires aux frontières de la Guinée, sont arrivés à Ellobey-Grande.

Le premier travail de l'expédition va consister à débarrasser la région du Haut-Benito et les bords de la rivière Ochocho, des familles de gorilles qui dévastaient les plantations. Certains d'entre eux poussant l'audace jusqu'à explorer les villages, ont réussi à enlever une femme et à l'emmener en captivité dans leur repaire. Des indigènes sont partis à son secours.

HANS BOSSARD

devant le jury de la Seine

LE VERDICT SERA RENDU MARDI

Paris, 7 juin. — La quatrième audience du Procès Hans Bossard a été ouverte cet après-midi à 13 h.

UN INCIDENT

M. Judet veut intervenir, mais le Président ne lui donne pas la parole

M. Ernest Judet est introduit. Il a écrit la veille au Président de la Cour d'assises pour être entendu. Il tient à répondre à la lettre de Mme Gyp, qui avait déclaré qu'en octobre 1914, M. Judet était bien à Paris.

À ce moment, M. Paul Boncour se lève et déclare : « Voici un témoin sur lequel je fais des

réserves, il vient après les témoins de la défense et ceux-ci doivent avoir la parole les derniers. Vous l'entendez si vous voulez. M. le Président » (Sensation).

— Je puis en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, vous donner ou non la parole, commence le président Suger, s'adressant à M. Judet. Mais, ajoutet-il, nous n'avons aucune raison de vous entendre maintenant et je ne vous donne pas la parole. En conséquence, vous pouvez vous retirer. (Mouvement). Sur ces mots M. Judet s'incline et se retire sans avoir prononcé un mot.

LE REFOUISITOIRE

La parole est aussitôt donnée à M. Lafon, avocat général, pour prononcer son réquisitoire.

L'avocat général demande aux jurés de montrer quelque indulgence pour Hans Bossard et de lui accorder, en sa qualité de étranger, des circonstances atténuantes.

L'audience est suspendue à 11 h. 30.

LA DÉFENSE

À la reprise, M. Froc, député, qui assiste M. Paul Boncour dans la défense de l'accusé, prend la parole pour expliquer l'enrichissement de Hans Bossard, enrichissement, dit-il, tout à fait compréhensible.

La plaidoirie de M. Paul Boncour est renvoyée à mardi après-midi. Le verdict sera, sans doute, rendu vers 16 h.

L'audience est ensuite levée sans incident.

UNE PROTESTATION DE M. JUDET

En sortant de l'audience de la Cour d'assises, M. Ernest Judet a rédigé une lettre qu'il a fait parvenir au président des Assises, pour protester contre le refus de lire cette lettre.

La croix pour l'abbé Taulaigne

L'abbé Taulaigne, qui vient de mourir, martyr de la science, n'avait pas la Légion d'honneur, écrit le « Journal ». Le radiographe Vaillant, secondé par M. Jean Varenne, conseiller municipal, avait entrepris, il y a quelque temps, de faire obtenir le ruban rouge à tous ses confrères qui, dans la science province, travaillent sans éclat et sans réclame, jusqu'à un jour où la radiotélégraphie les abat.

Le Gouvernement ne jugera-t-il pas souhaitable de déposer sur le cercueil de l'abbé Taulaigne cette croix que cet humble savant a si bien méritée?

UN FILS TUE SON PÈRE

Nancy, 7 juin. — Un employé de l'arsenal, Alfred Lemon, 52 ans, ayant menacé sa femme, son fils, Théophile, 22 ans, conducteur d'automobile, a tiré deux coups de revolver sur son père qui, atteint à la tempe, est tombé foudroyé.

Le parricide est allé ensuite se constituer prisonnier.

CHARLES LE BOSSU ET SES COMPILIONS devant le Tribunal correctionnel de Lille

Interrogatoire des huit inculpés La déposition des témoins. — Les plaidoiries

Le Tribunal de Lille a organisé une audience spéciale pour entendre et juger l'affaire d'escroquerie et d'extorsion de fonds dans laquelle sont inculpés: Charles Potville (dit le Bossu); Joseph Rougas; le jeune Brackmann et son père, demeurant tous deux rue du Broquelet, à Péruwelz; Antoine Rougas, 27 ans, employé à la Compagnie des Wagons-Lits; Marie Parnus, dame Ruscassie, 49 ans, herboriste à Paris; Léonard Brackmann, oncle de Ernest Brackmann, marchand de fruits à Péruwelz; Pierre Bourdin, ouvrier pelette à Péruwelz; et Emilie Lepoivre, huissier à Lille. Les témoins sont au nombre de quinze.

Les inculpations sont: pour Potville, abus de confiance et escroquerie. Sa défense est présentée par M. Lévy; pour Joseph Rougas: recel de titres et de numéraires, escroquerie, abus de confiance et extorsion de fonds; défense présentée par M. Motier; Antoine Rougas, par M. Foure, du barreau de Paris; pour Ernest Brackmann: complicité d'escroquerie, recel de numéraire; défense présentée par M. Mothy; pour la dame Ruscassie, inculpée de recel, M. Battaille, du barreau de Paris; Léonard Brackmann: recel de titres, escroquerie, abus de confiance, défense présentée par M. Mothy; Pierre Bourdin: tentative d'extorsion de fonds et recel; Emilie Lepoivre: complicité d'extorsion de fonds et tentative d'extorsion de fonds; défendeur: M. de Lauvercy.

Les débats de l'affaire ont attiré un certain nombre de curieux mais ce n'est pas la foule des grands jours. Le Tribunal composé de MM. Lecœur, président, et Rivollet, assesseurs, fait son entrée à 9 h. 45. Le siège du ministère public est occupé par M. Darbot, substitué de M. le Procureur de la République.

L'INTERROGATOIRE

À tout seigneur tout honneur, Charles Potville (dit le Bossu) est interrogé d'abord. On ouvre le feu. C'est un petit homme vêtu de gris avec une certaine recherche, chaussettes fantaisie et souliers acajou. Sa gibbosité est très accentuée. Son teint est jaunâtre, sa figure est très maigre. Il répondra sur le ton d'un camelot ou plutôt comme on dirait actuellement d'un « démonstrateur ».

Après un rapide interrogatoire d'identité, Potville qui est né à Roubaix, reconnaît les numéraires et importants condamnations prononcées déjà contre lui. L'accusation relève que les sommes détournées par lui au préjudice d'une dame Desmazières dont le mari est bras armé à Phalempin s'élevaient à 470.527 fr. « Le Bossu » rectifie et évalue les sommes qui lui ont été remises par sa victime à 250.000 fr.

Les faits pour lesquels il est poursuivi sont connus et l'interrogatoire de chacun des inculpés les fera connaître complètement.

« Le Bossu » déclare que les sommes qu'il a touchées lui ont été remises spontanément par M^{me} Desmazières qui avait grande confiance dans son talent de « clairvoyant ». L'inculpé ajoute sans fausse modestie que cette confiance était justifiée car il « est très capable de saisir les âmes ». Dans le courant de la guerre, Potville a fourni sur les neveux de M^{me} Desmazières qui se trouvaient sur le front des renseignements qui furent reconnus exacts et on se arrive aux faits relevés par l'accusation. En 1923, « Le Bossu » refait connaissance avec M^{me} Desmazières. À ce moment, M. Desmazières était atteint d'eczéma et « Le Bossu » se faisait fort de transporter cette affection sur un cheval de la brasserie. On choisit pour soulager M. Desmazières le cheval le plus malade et le plus malade par la suite. L'animal devait prendre à son compte l'eczéma de M. Desmazières grâce à l'assistance de Saint François Xavier qui « Le Bossu » prétend n'avoir jamais invoqué sans résultat. Il aurait puis à cette occasion, M. Desmazières, enrichissement, dit-il, tout à fait compréhensible.

La plaidoirie de M. Paul Boncour est renvoyée à mardi après-midi. Le verdict sera, sans doute, rendu vers 16 h.

L'audience est ensuite levée sans incident.

UNE PROTESTATION DE M. JUDET

En sortant de l'audience de la Cour d'assises, M. Ernest Judet a rédigé une lettre qu'il a fait parvenir au président des Assises, pour protester contre le refus de lire cette lettre.

LA CROIX POUR L'ABBÉ TAULAGNE

L'abbé Taulaigne, qui vient de mourir, martyr de la science, n'avait pas la Légion d'honneur, écrit le « Journal ». Le radiographe Vaillant, secondé par M. Jean Varenne, conseiller municipal, avait entrepris, il y a quelque temps, de faire obtenir le ruban rouge à tous ses confrères qui, dans la science province, travaillent sans éclat et sans réclame, jusqu'à un jour où la radiotélégraphie les abat.

Le Gouvernement ne jugera-t-il pas souhaitable de déposer sur le cercueil de l'abbé Taulaigne cette croix que cet humble savant a si bien méritée?

UN FILS TUE SON PÈRE

Nancy, 7 juin. — Un employé de l'arsenal, Alfred Lemon, 52 ans, ayant menacé sa femme, son fils, Théophile, 22 ans, conducteur d'automobile, a tiré deux coups de revolver sur son père qui, atteint à la tempe, est tombé foudroyé.

Le parricide est allé ensuite se constituer prisonnier.

LES CHANGES VENDREDI LUNDI LIVRE 156.50 160.10 DOLLAR 32.44 32.97 BELGIQUE ... 100.40 101.95

On fête la victoire à Rabat

Un hommage à notre concitoyen M. Parent

Rabat, 7 juin. — Un banquet, présidé par M. Steeg et offert par la Fédération des Mutuels et Anciens Combattants en l'honneur de l'armée et des prisonniers rifsains, a eu lieu hier, à Rabat.

Plus de quatre cents convives étaient présents.

M. Sonstaby, président de la Fédération, prononce un discours dans lequel il retraça l'œuvre des anciens combattants au cours des agressions rifsaines, et fit l'éloge de l'armée française, de ses chefs, de ses soldats, ainsi que de l'admirable dévouement de M. Parent et Gaud, qui assurèrent la périlleuse mission de secourir les prisonniers du Rif.

M. Steeg remercia les anciens combattants de leur dévouement désintéressé, de leur concours bienfaisant durant la campagne contre Abd-el-Krim. Il fit l'éloge des admirables troupes qui combattirent sur le front marocain et rendit un vibrant hommage à M. Parent, qui fut un des ouvriers de l'heureux succès de cette campagne.

De nombreuses personnalités des villes de Maroc assistaient à cette brillante manifestation organisée en l'honneur de la victoire.

LE CRUCIFIX DANS LES PRÉTOIRES ILIENS

Turin, 7 juin. — Le Christ avait été supprimé des salles d'audience des tribunaux italiens. Une circulaire du garde des Sceaux prescrivit que le crucifix sera remplacé à côté de l'effigie du roi, au-dessus des bureaux des juges, et car, dit la circulaire, la Croix est un symbole de vérité et de justice.

Les « anciens » de la Grande Harmonie de Roubaix



UN GROUPE DE NOUVEAUX MÉDAILLÉS

De gauche à droite : Assis : MM. Pierre Verbaghe, Elie Broux, J.-B. Delaplace; Emile Fournier, vice-président; Achille Duhamel; Emile Debeune, Séraphin Boghebert, Hubert Guyot. Deuxième rang : Gustave Delaplace; Julien Collin, Victor Cousu, Henri Debruyne, François Horent, Edmond Ingelbert, Alois Gilibert, Hector Mercier, Arthur Fizevet. Troisième rang : Gustave Battaille, Georges Roland, Emile Dubus, Charles Delaplace, Ivon Boyis, Georges Lardinois, Paul Dierckx, Emile Guyot, Edmond Mercier.